

Les salaires devraient enfin augmenter dans l'hôtellerie-restauration

La patronat et la CFDT sont tombés d'accord sur une nouvelle grille des salaires, avec une rémunération minimum supérieure de 5% au Smic et une augmentation moyenne autour de 16%.

Abonnés Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article.



Les syndicats des salariés de l'hôtellerie et de la restauration, un secteur qui peine à recruter, demandent depuis des années une revalorisation salariale (illustration). LP/Arnaud Dumontier

Par **Matthieu Pelloli**

Le 23 décembre 2021 à 20h02

Des espèces sonnantes et trébuchantes pour les salariés.

Le patronat et la CFDT sont tombés d'accord sur [une](#)

Le patronat et la CFDT sont tombés d'accord sur [une nouvelle grille des salaires dans l'hôtellerie-restauration](#), assurant une rémunération minimum supérieure de 5 % au smic et « une augmentation moyenne de 16,33 % » de l'ensemble de la grille actuelle.



3

La CFDT - qui réclamait davantage - a cependant saisi la balle au bond, actant [« l'effort du patronat »](#). Deuxième syndicat de l'hôtellerie-restauration (30,94 % de représentativité), la centrale peut désormais valider seule cette négociation sur les salaires, les accords de branche nécessitant la signature d'organisations syndicales pesant au moins 30 % de représentativité. Une condition néanmoins : que des organisations rassemblant au moins

50 % ne s'y opposent pas. C'est le scénario qui se dessine, puisque la CGT (35 %) a fait savoir qu'elle ne signerait pas, mais ne s'opposerait pas non plus. FO (24 %) semble sur la même ligne pour l'instant.

Si l'accord est validé, quand les salariés en verront-ils l'effet sur leur feuille de paye ? Au début du printemps, vraisemblablement. « Il était temps », soulignent les professionnels du secteur, y compris côté employeurs. « La dernière grille des salaires qui s'appliquait est issue de l'accord 2018-2019, pointe Thierry Grégoire, le président de la Commission sociale de l'Union des métiers de l'industrie de l'hôtellerie (Umih). Avec [la hausse programmée du smic](#) (*celui-ci va augmenter mécaniquement du fait de l'inflation de 14 euros en janvier*), les cinq premiers échelons de la grille auraient été noyés au-delà du salaire minimum, nous étions de toute façon obligés de négocier. » Voilà pour la première raison, juridique en quelque sorte.

Les patrons demandent des contrats de travail plus

flexibles

La deuxième est structurelle : [largement fragilisée par la crise sanitaire](#), la branche hôtellerie-restauration est confrontée à de fortes difficultés de recrutement. « Ce n'est pas nouveau, nuance Thierry Grégoire. Depuis dix ans, environ 100 000 emplois ne sont pas pourvus dans le secteur, mais c'est vrai que ce manque de main-d'œuvre a été rendu encore plus criant par la pandémie... »

Les employeurs ont donc fait un geste, cependant [ils espèrent des mesures en retour](#). « Le contrat de travail actuel est archaïque, soupire Laurent Villa, 51 ans, le président de RX Green Venture, un groupe

agroalimentaire familial (15 brasseries, trois hôtels). Nous voulons avoir les moyens de nous séparer des mauvais éléments et de financer la formation des meilleurs salariés. Moi, j'ai un service juridique, mais je me mets à la place des petites structures. » Et les employeurs de tracer une ligne jaune : « Pas de négociation sur la prime du 13e mois. » Celle-ci existe dans certains établissements, mais elle « doit rester un avantage concurrentiel », insiste Thierry Grégoire.

Nicolas, trentenaire, serveur dans un bistrot à Nanterre (Hauts-de-Seine), se frotte les mains : « Je ne vais pas cracher sur une augmentation - méritée, je peux vous l'assurer ! » lâche-t-il. « [La hausse des salaires est légitime](#), confirme Laurent Villa, notamment pour les employés du bas de l'échelle, dont le métier est difficile, avec des horaires contraignants. » Mais pas sûr qu'elle résolve le problème global du manque de main-d'œuvre dans le secteur. « Aujourd'hui, je pourrais embaucher 150 personnes et je ne les trouve pas », peste le patron de brasseries.

Dans la rubrique Emploi

[Emploi des jeunes : comment s'y retrouver dans les dispositifs d'insertion à destination des 16-25 ans](#)

[Le patron d'une société américaine convie 900 salariés sur Zoom pour leur annoncer leur licenciement](#)

Abonnés [Aéroport de Roissy : l'essor du e-commerce est-il vraiment une bonne nouvelle pour l'emploi ?](#)

 [VOIR LES COMMENTAIRES](#)

Contenus sponsorisés



**En ce moment,
l'iPhone 13 est à
seulement 1€ chez...**

SFR



**Isolation des combles
prise en charge
jusqu'à 90%**

Hellio Isolation



**En pleine forme même
après 50 ans : faites
ça le matin**

Santé Actuelle



**Que devient Zohra, la
fille unique de
Rachida Dati ?**

People

Économie



Abonnés **Covid-19 : «Laissez-nous vendre des autotests», réclame le patron d'Intermarché**



Abonnés **Malgré Omicron, les Français se sont (un peu) lâchés sur les cadeaux de Noël**



Restrictions, vols annulés... le secteur aérien redoute Omicron et s'inquiète pour son avenir



Abonnés «Je m’y prends au dernier moment »: pour les achats de Noël, c’était le rush à Paris



Protection des consommateurs : la France s'adapte au droit de l'UE



Les aides à la presse ne concerneront que les médias qui emploient des journalistes



Nutella : faut-il vraiment craindre une pénurie ?



Nucléaire : la Belgique confirme l'arrêt prochain des sept réacteurs du pays